

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE FORMATION

Société OP'S LEADERSHIP : Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 843 807 504 38 auprès du préfet de la région Auvergne Rhône Alpes

1 - OBJET ET CHAMP CONTRACTUEL

Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de fixer les conditions dans lesquelles la société OP'S LEADERSHIP s'engage à vendre une prestation de formation.

Elles s'appliquent quelles que soient les clauses qui figurent dans les documents du client et notamment dans ses conditions générales d'achat.

Dans le cas où l'une quelconque des dispositions des présentes CGV serait déclarée nulle ou non écrite, les autres dispositions resteront intégralement en vigueur et seront interprétées de façon à respecter l'intention originelle des parties.

La société OP'S LEADERSHIP peut modifier à tout moment les présentes CGV. Les CGV applicables sont celles qui ont été remises au client et acceptées par ce dernier.

2 - DÉFINITIONS

Client : personne morale ou physique qui achète la prestation ;

Contrat : convention de formation entre OP'S LEADERSHIP et le client ;

- cette convention prend la forme d'un bon de commande validé et signé par le client et d'une facture établie pour la réalisation de l'action de formation pour les clients personnes morales ;
- d'un contrat de Formation daté et signé pour les clients personnes physiques ;

Formation : ensemble des actions de formation réalisées sur mesure pour le compte d'un client sur le site du client, en utilisant des outils de communication à distance ou dans d'autres locaux ;

Stagiaire : personne physique qui bénéficie de la formation.

3 - PRISE EN COMPTE DES INSCRIPTIONS

Pour les clients personnes morales : l'inscription n'est validée qu'à réception, d'une part, de l'acompte, s'il y a lieu (montant indiqué sur la convention de formation ou le bon de commande valant convention de formation) et, d'autre part, de la convention ou du bon de commande valant convention de formation, signé et revêtu du cachet de l'entreprise.

Pour les personnes physiques : l'inscription n'est validée qu'à réception, d'une part, du contrat de formation signé et, d'autre part, d'un acompte de 30% du prix de la formation. Le versement de cet acompte ne peut être exigé qu'à l'expiration du délai de rétractation de 10 jours qui court à compter de la signature de ce contrat.

4 - RESPONSABILITÉ

Toute inscription à une formation implique le respect par le stagiaire du règlement intérieur applicable aux locaux concernés, lequel est porté à sa connaissance.

La société OP'S LEADERSHIP ne peut être tenue responsable d'aucun dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les stagiaires.

Il appartient au client/stagiaire de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le couvre lors de sa formation.

5 - PRIX - MODALITES DE FACTURATION ET DE PAIEMENT

Les prix sont indiqués sur le bon de commande et/ou la convention et/ou le contrat de formation. Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes et sont majorés de la TVA au taux en vigueur.

Les modalités de facturation et de paiement sont précisées sur le bon de commande et/ou la convention et/ou le contrat de formation.

6 - PRISE EN CHARGE PAR UN ORGANISME TIERS

Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers (OPCO, ...), il appartient au client / stagiaire :

- de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande et du paiement par l'organisme qu'il a désigné ;
- d'indiquer explicitement sur le bon de commande et/ou la convention et/ou le contrat de formation quel sera l'organisme tiers à facturer, en indiquant précisément son nom et son adresse.

Si le dossier de prise en charge de l'organisme tiers ne parvient pas à la société OP'S LEADERSHIP avant le premier jour de la formation, les frais de formation sont intégralement facturés au client. En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, le reliquat est facturé au client.

Dans le cas où l'organisme tiers n'accepte pas de payer la charge qui aurait été la sienne suite à des absences, un abandon ou pour quelque raison que ce soit, le client est redevable de l'intégralité du prix de la formation, qui lui est donc facturé.

7 - PENALITES DE RETARD ET SANCTIONS EN CAS DE DEFAUT DE PAIEMENT

- Toute somme non payée à l'échéance donne lieu au paiement par le client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Ces pénalités sont exigibles de plein droit sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire le jour suivant la date de paiement prévue.
- Une indemnité forfaitaire de 40 euros est due pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement, sauf s'il s'agit de particuliers.
- En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours calendaires, la société OP'S LEADERSHIP se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir.

8 - ANNULATION – REPORT – CESSATION ANTICIPÉE- ABSENCES

Toute annulation doit faire l'objet d'une demande écrite (e-mail, courrier).

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de la faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure prévus.

Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse opsleadership@outlook.fr

En cas d'annulation entre 4 et 10 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 10% du coût total initial de la formation.

En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 50% du coût total initial sera facturée au client.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

En cas d'inexécution de ses obligations à la suite d'un événement fortuit ou à un cas de force majeure, la société OP'S LEADERSHIP ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

9 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La société OP'S LEADERSHIP est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle sur l'ensemble des formations qu'elle propose à ses clients. Tous les contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, ...), utilisés dans le cadre des formations, appartiennent à titre exclusif à la société OP'S LEADERSHIP.

Toute utilisation, représentation, reproduction intégrale ou partielle, traduction, transformation et, plus généralement, toute exploitation non expressément autorisée par la société OP'S LEADERSHIP est illicite et pourra donner lieu à des poursuites civiles et/ou pénales sur le fondement du code de la propriété intellectuelle.

12 - CONFIDENTIALITÉ

La société OP'S LEADERSHIP, le client et le stagiaire s'engagent réciproquement à garder confidentiels les informations et documents, quelles que soient leur forme et leur nature (économiques, techniques, commerciaux, ...), auxquels ils pourraient avoir eu accès dans le cadre de l'exécution de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

13 - INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société OP'S LEADERSHIP sont utilisées pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales.

Suivant le règlement général à la protection des données personnelles du 27 avril 2016, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition au traitement des données personnelles le concernant.

Aucune information personnelle n'est cédée à des tiers.

14 - DROIT APPLICABLE-TRIBUNAUX COMPÉTENTS

Toutes les contestations relatives aux ventes de biens et services conclus par la société OP'S LEADERSHIP, ainsi qu'à l'application ou à l'interprétation des présentes conditions générales de vente sont régies par la loi française.

Tout litige relatif aux contrats ou conventions de formation fera l'objet au préalable d'une concertation afin de trouver une solution amiable, à défaut la partie la plus diligente saisira le tribunal compétent.

OP'S LEADERSHIP

18 Chemin de Couère – 38300 RUY

Tel : 06 13 11 35 57 www.opsleadership.fr

SIRET : 845 054 238 00017

TVA : FR 20 845 054 238

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE FORMATION

Société OPS LEADERSHIP : Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 843 807 504 38 auprès du préfet de la région Auvergne Rhône Alpes